

A LA MAISON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A LA MAISON,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Cabinet MORIZE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la CRCC de Paris
Siret : 428 770 788 00043

87, rue Bourneil
89000 AUXERRE

**A LA MAISON
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIRET 803 006 139 00031**

**Siège Social : 20 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 AUXERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A LA MAISON,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 4 octobre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société, réalisée à partir des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2023, est la suivante :

L'activité progresse entre 2022 et 2023 ; en effet, le chiffre d'affaires passe de 262 K€ en 2022 à 614 K€ en 2023, du fait de l'ouverture du restaurant en cours d'année 2022.

Le résultat d'exploitation 2023 s'élève à 68 K€, contre -95 K€ en 2022.

Le résultat de l'exercice est de 65 K€, contre -98 K€ pour l'exercice précédent.

La situation financière s'est améliorée : le fonds de roulement est passé de -5 K€ en 2022 à 32 K€ en 2023, et la trésorerie de 23 K€ en 2022 à 51 K€ en 2023.

L'analyse de la balance des comptes généraux au 30 juin 2024 permet de conforter le développement de l'activité, de la rentabilité et de la situation financière.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Auxerre, le 22 octobre 2024,

Le commissaire aux comptes et à la transformation
Cabinet MORIZE AUDIT

Eric MORIZE